BARÈME HONORAIRES

TRANSACTION

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

À la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.
Maison, appartement, terrain, tènement immobilier, murs commerciaux.

MANDAT EXCLUSIF / SUCCÈS

Tranche de prix de vente	Honoraires
De 0 € à 15 000 €	**2 000 €**
> 15 000 € à 25 000 €	**3 000 €**
> 25 000 € à 50 000 €	**4 500 €**
> 50 000 € à 100 000 €	**8 000 €**
> 100 000 € à 400 000 €	**7 %**
> 400 000 € à 1 000 000 €	**6 %**
Au-delà de 1 000 000 €	**4 %**

MANDAT SIMPLE

Tranche de prix de vente	Honoraires
De 0 € à 50 000 €	**5 000 €**
> 50 000 € à 100 000 €	**10 000 €**
> 100 000 € à 400 000 €	**8 %**
> 400 000 € à 1 000 000 €	**7 %**
Au-delà de 1 000 000 €	**5 %**

Garage, place de parking : minimum 1 500 €.

ESTIMATION

Estimation **gratuite**. Avis de valeur sans mise en vente : 250 € TTC*.

** Remboursé en cas de signature d'un mandat de vente avec exclusivité.*

LOCATION

1. À la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation : 10 € TTC*

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € TTC*/m²

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC*/m²

2. À la charge du locataire

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail : dans la limite maximum de 8 € TTC*/m²

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC*/m²

LOCATION À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires : 1 loyer HT + TVA 20 % (à la charge exclusive du locataire).

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion courante (local d'habitation, professionnel ou commercial) : 7,50 % HT*

Au-delà d'un lot, un devis sera établi sur demande.

Honoraires pour la gestion des contrats d'assurance (garantie des loyers impayés) : 0,17 % HT*

Aide à la déclaration des revenus fonciers : comprise dans les honoraires de gestion courante.

Frais de dossier contentieux locataire (dossier huissier, avocat, suivi de procédure…) : 100,00 € HT*

Frais de gestion de sinistre d'assurance (déclaration de sinistre, demande de devis, participation à l'expertise…) : 100,00 € HT*

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

Honoraires par lot principal (appartement ou maison) : 180 € HT*/lot

Montant forfaitaire de 1 500 € HT* pour une copropriété de 2 à 4 lots.

Un devis sera établi sur demande en fonction du nombre de lots et de la typologie de la copropriété (copropriété en volume, présence d'un salarié d'immeuble).

** Au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.*